



L'entraide entre jeunes et aînés

Les enfants adultes doivent-ils aider leurs parents et les parents doivent-ils soutenir financièrement leurs enfants adultes si besoin? Qu'en pense la population? Et qui apporte réellement son aide? Grâce à l'enquête sur les familles et les générations, nous pouvons comparer les perceptions, l'aide et le soutien financier réels entre jeunes et aînés.

Une majorité des personnes âgées de 15 à 80 ans (69%) estiment que les enfants adultes devraient s'occuper de leurs parents lorsqu'ils ont besoin de soins ou de soutien. On observe toutefois des différences selon les groupes de population. Les personnes qui ont elles-mêmes des enfants (63%) sont moins nombreuses à partager cet avis que celles qui n'en ont pas (74%). C'est en Suisse italienne que cette opinion est la plus répandue (85%), suivie de la Suisse romande (79%) et de la Suisse alémanique (65%). Les hommes (73%) sont plus nombreux que les femmes (65%) à partager cet avis. Les 15 à 24 ans soutiennent également très souvent ce point de vue (85%). L'accord diminue progressivement avec l'âge: 70% chez les 25 à 44 ans, 65% chez les 45 à 64 ans et 64% chez les 65 à 80 ans. La population estime donc que les enfants adultes devraient s'occuper de leurs parents. Mais le font-ils réellement?

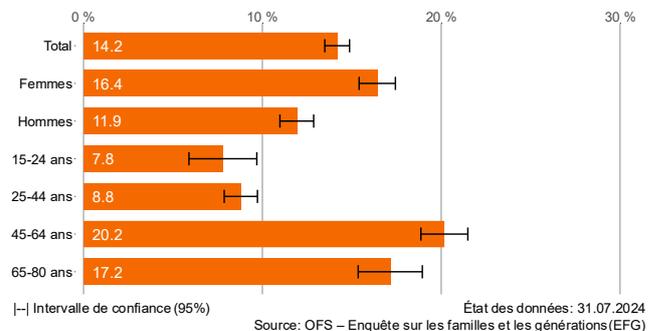
Aide aux personnes limitées pour des raisons de santé

14% des personnes âgées de 15 à 80 ans aident régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois par semaine, des personnes de leur entourage qui ont des problèmes de santé (malades, handicapées ou limitée dans ses activités quotidiennes, G1).¹ Les femmes (16%) et les personnes âgées donnent plus souvent leur aide que les hommes (12%) et les jeunes: 17% des 65 à 80 ans, 20% des 45 à 64 ans, 9% des 25 à 44 ans et 8% des 15 à 24 ans.

Plus de la moitié des personnes qui aident au moins une fois par semaine des personnes limitées pour des raisons de santé

Aide fournie à des personnes limitées pour des raisons de santé selon le sexe et l'âge, en 2023

Personnes de 15 à 80 ans ayant aidé quelqu'un au moins une fois par semaine au cours des 12 derniers mois

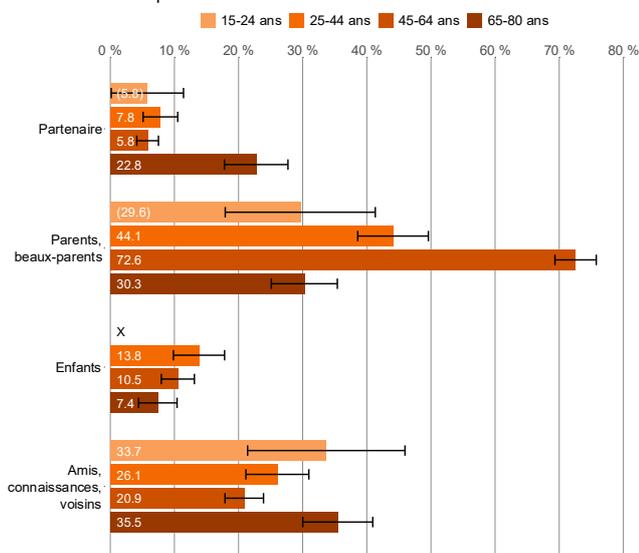


aident leurs parents ou beaux-parents (54%). Sinon, l'aide est répartie de manière égale entre les autres membres de la famille et s'étend également au-delà du cercle familial. Plus d'un quart des personnes interrogées déclarent aider régulièrement des amis ou des connaissances ainsi que des voisins (26%). Bien que les femmes soient plus nombreuses que les hommes à apporter leur aide, on ne constate pas de différences marquées entre les sexes en ce qui concerne le groupe bénéficiaire. En revanche, il existe de grandes différences en fonction de l'âge (G2), ce qui est également lié aux besoins des personnes qui reçoivent de l'aide. Les 15 à 24 ans soutiennent principalement leurs parents (ou beaux-parents) et des personnes sans lien de parenté. Chez les 25 à 44 ans, l'aide est répartie de manière un peu plus équilibrée que dans les autres groupes d'âge, même si ce sont les parents et les personnes sans lien de parenté qui bénéficient le plus souvent d'une aide. Chez les 45 à 64 ans, ce sont clairement les parents qui dominent. Cela correspond également à la période où les parents ont le plus besoin d'aide. Chez les 65 à 80 ans, outre les parents et les personnes sans lien de parenté, la ou le partenaire vient s'ajouter à la liste des bénéficiaires.

¹ Il s'agit ici d'une aide telle que l'accompagnement chez le médecin, le paiement des factures ou l'aide pour s'habiller. Peu importe que la personne aidée vive ou non dans le même ménage.

Personnes aidées selon l'âge de la personne apportant l'aide, en 2023

Personnes ayant aidé des personnes limitées pour des raisons de santé au moins une fois par semaine au cours des 12 derniers mois



Aide à la lecture: 7,8% des personnes âgées de 25 à 44 ans ayant aidé au moins une fois par semaine une personne limitée pour des raisons de santé ont aidé leur partenaire.

(): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X: Extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés.

|—| Intervalle de confiance (95%)

État des données: 31.07.2024

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

Une part non négligeable des personnes apporte donc son aide et plus de la moitié d'entre elles soutiennent leurs parents ou beaux-parents. Cependant, elles apportent leur aide indépendamment du fait qu'elles pensent que les enfants adultes doivent s'occuper de leurs parents ou non. 7% des personnes qui sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle les enfants adultes doivent s'occuper de leurs parents aident effectivement leurs parents ou beaux-parents. Parmi les personnes indécises et celles qui ne sont pas d'accord avec cette affirmation, le nombre de celles qui aident leurs parents ou beaux-parents est identique (8% dans chaque cas).

La forme d'aide la plus courante est l'accompagnement ou le soutien émotionnel, par exemple lors de promenades communes ou d'accompagnement chez le médecin (81%). L'aide pour les travaux administratifs ou d'organisation est également fréquente (63%) et plus de la moitié donnent également un coup de main à la tenue du ménage (54%). Les soins infirmiers et les soins corporels sont un peu moins fréquents (27%).² Les femmes aident plus souvent à prodiguer des soins infirmiers et corporels que les hommes (29% contre 25%) et à s'occuper de la tenue du ménage (57% contre 51%). Les hommes apportent un peu plus souvent leur aide en accompagnant les personnes et en leur apportant un soutien émotionnel que les femmes (84% contre 78%). Les groupes d'âge ne présentent que peu de différences (G3). Seuls les 15 à 24 ans aident un peu moins dans les travaux administratifs et d'organisation (41% contre 62% chez les 25 à 44 ans, 71%

² La somme de ces pourcentages est supérieure à 100%, car les personnes interrogées pouvaient indiquer plusieurs formes d'aide.

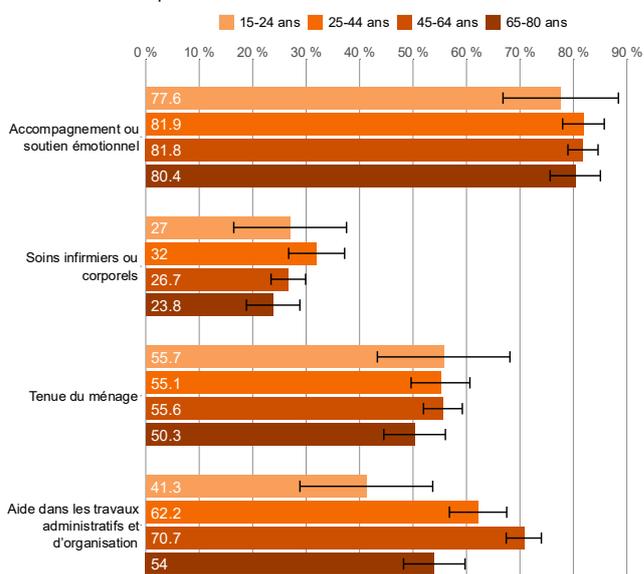
chez les 45 à 64 ans et 54% chez les 65 à 80 ans). Si l'on compare la forme d'aide en fonction de la personne aidée, on constate des différences notables dans le domaine des soins infirmiers et corporels. Ce sont les partenaires (52%) et les enfants (50%) qui bénéficient le plus souvent d'une aide aussi intime. C'est beaucoup moins le cas pour les parents et beaux-parents (25%) et les autres personnes. En revanche, les différences sont faibles en matière d'aide ménagère, d'accompagnement et de soutien émotionnel. Les parents (76%) sont les plus souvent aidés pour les travaux administratifs et d'organisation.

38% des personnes qui apportent au moins une fois par semaine une aide à une personne limitée pour des raisons de santé le font plusieurs fois par semaine et même 22% une ou plusieurs fois par jour. Cette aide est la plus souvent apportée au partenaire. Plus de la moitié de ces personnes le font plusieurs fois par jour (52%). Les enfants bénéficient également souvent d'une aide plusieurs fois par jour (37%). Les autres personnes reçoivent principalement une aide une ou plusieurs fois par semaine.

La perception largement répandue chez les 15 à 80 ans selon laquelle les enfants adultes doivent s'occuper de leurs parents lorsqu'ils ont besoin de soins ou de soutien est également mise en pratique. Une partie non négligeable de la population apporte une aide sous diverses formes, qui demande souvent beaucoup de temps.

Forme d'aide selon l'âge de la personne apportant l'aide, en 2023

Personnes ayant aidé des personnes limitées pour des raisons de santé au moins une fois par semaine au cours des 12 derniers mois



|—| Intervalle de confiance (95%)

État des données: 31.07.2024

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

Aide financière

Les parents et leurs enfants adultes devraient-ils s'entraider financièrement en cas de besoin? Comme pour l'aide immatérielle, une majorité des personnes se prononce en faveur de cette idée: plus des deux tiers (68%) des 25 à 80 ans estiment que les parents devraient aider financièrement leurs enfants adultes en cas de difficultés financières. Un peu moins, mais toujours plus de la moitié (56%), pensent que les enfants adultes devraient également aider financièrement leurs parents en cas de besoin.

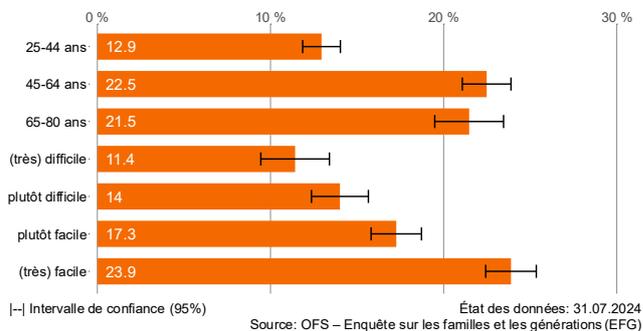
C'est en Suisse italienne que l'on observe le plus fort soutien à ces deux affirmations, avec 80% en faveur de l'aide aux enfants adultes et 77% en faveur de l'aide aux parents. L'adhésion est plus faible, mais reste élevée, en Suisse romande (75% et 60% respectivement), suivie de la Suisse alémanique, où elle est nettement plus faible (65% et 54% respectivement). On observe également des différences importantes entre les personnes avec ou sans enfants. Les personnes ayant des enfants sont plus nombreuses que celles sans enfant à penser que les parents devraient soutenir financièrement leurs enfants (72% contre 61%). À l'inverse, les personnes ayant des enfants sont moins nombreuses à penser que les enfants devraient aider leurs parents que celles n'ayant pas d'enfants (51% contre 66%). Les hommes sont plus nombreux que les femmes à approuver ces deux affirmations: 70% contre 59% pour la première affirmation, 66% contre 53% pour la seconde. En ce qui concerne l'âge, on observe peu de différences d'opinion. Seules les personnes âgées de 25 à 44 ans sont plus nombreuses à approuver l'affirmation selon laquelle les enfants adultes devraient soutenir financièrement leurs parents (62%) que les personnes âgées de 45 à 64 ans (53%) ou de 65 à 80 ans (50%).

Combien de prestations financières sont effectivement versées?

Parmi les personnes âgées de 25 à 80 ans, 18% déclarent qu'elles (ou leur partenaire) donnent occasionnellement ou régulièrement de l'argent ou des biens matériels d'une valeur d'au moins 500 CHF³ à une personne qui ne vit pas dans leur ménage. Cette proportion est légèrement plus faible chez les 25 à 44 ans (13%) et augmente chez les 45 à 80 ans pour atteindre 22% (G4). La tranche d'âge des 55 à 64 ans affiche clairement la proportion la plus élevée de personnes qui fournissent des prestations financières à leur entourage (26%). Outre l'âge, la situation financière de la personne qui apporte une aide pécuniaire est un autre facteur important. Plus il est facile de joindre les deux bouts, plus les personnes sont enclines à donner de l'argent ou des biens matériels à leur entourage. La proportion est particulièrement élevée

Transferts financiers selon l'âge et la situation financière, G4 en 2023

Personnes de 25 à 80 ans ayant donné de l'argent ou des biens matériels (au moins 500 CHF) à des personnes en dehors du ménage au cours des 12 derniers mois



(29%) chez les personnes de 45 ans ou plus pour qui il est (très) facile à joindre les deux bouts.

Près d'un cinquième (19%) des personnes âgées de 25 à 80 ans qui ont des enfants adultes vivant hors de leur foyer leur versent une prestation financière sous forme d'argent ou de biens matériels. Cette proportion varie toutefois en fonction de l'âge (elle est la plus élevée chez les 45 à 64 ans, avec 21%) et de la situation financière des personnes qui versent ces contributions (dans le cas présent, les parents). La proportion est particulièrement élevée (25%) chez les personnes pour qui il est (très) facile à joindre les deux bouts, tandis qu'elle est nettement plus faible (12%) chez celles pour qui il est plutôt voire très difficile à joindre. On constate également un lien entre l'opinion selon laquelle les parents devraient soutenir financièrement leurs enfants adultes en cas de besoin et le versement effectif d'une prestation aux enfants: les personnes qui sont d'accord avec cette affirmation versent plus souvent une contribution financière à leurs enfants que celles qui ne sont pas d'accord (21% contre 12%).

Le cas inverse, où les enfants adultes apportent une prestation financière à leurs parents, est nettement moins fréquent. 5% des 25 à 80 ans, dont au moins un des parents vit hors du ménage, versent de l'argent ou des biens matériels à leurs parents. Il n'y a pas de différence selon l'âge ou la situation financière des enfants adultes. Seuls ceux qui estiment que les enfants doivent aider leurs parents en cas de difficultés versent un peu plus souvent des prestations financières que ceux qui ne partagent pas cet avis (7% contre 3%).

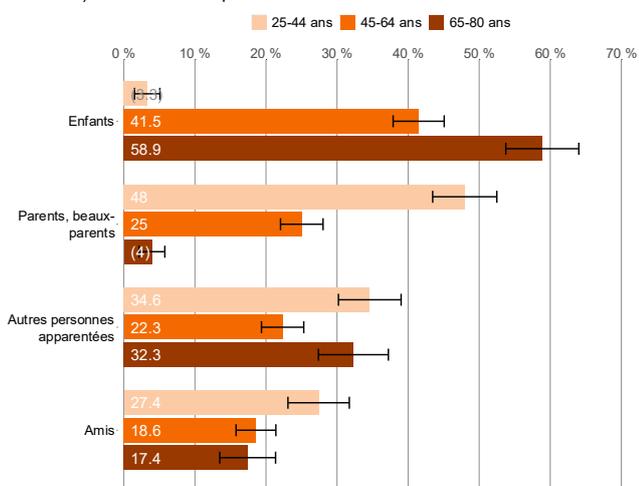
Dans l'ensemble, les contributions financières vont le plus souvent aux enfants (35%). Les autres bénéficiaires fréquents sont les parents ou beaux-parents (26%), d'autres membres de la famille (28%, par exemple les frères et sœurs ou les petits-enfants) et les amis (21%).⁴ Ces proportions varient toutefois fortement en fonction de l'âge de la personne qui apporte le soutien financier, en particulier dans le cas de l'aide entre enfants adultes et parents (G5). Les personnes âgées de 25 à 44 ans donnent de l'argent ou

³ Les crédits, les prêts sans intérêts, les prestations obligatoires (p. ex. pensions alimentaires) ou les dons à des organisations ne sont pas pris en compte.

⁴ La somme de ces proportions est supérieure à 100%, car les personnes interrogées pouvaient indiquer plusieurs personnes auxquelles elles versaient des prestations financières.

Personnes bénéficiant d'un soutien financier selon l'âge du prestataire, en 2023

Personnes ayant donné de l'argent ou des biens matériels (au moins 500 CHF) à au moins une personne au cours des 12 derniers mois



Aide à la lecture: 41,5 % des personnes âgées de 45 à 64 ans ayant donné de l'argent ou des biens matériels à au moins une personne de leur entourage l'ont accordé à leurs enfants.

(): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

|—| Intervalle de confiance (95%)

État des données: 31.07.2024

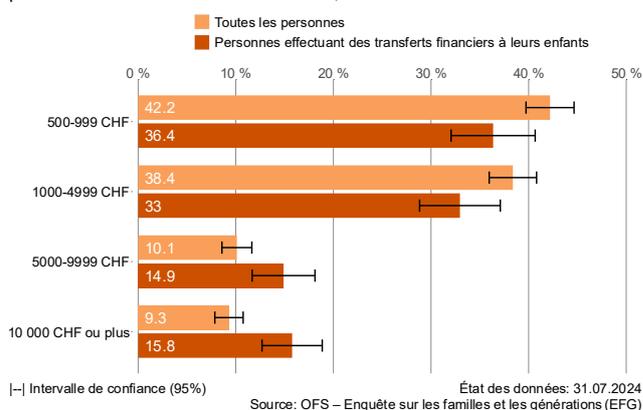
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

des biens matériels dans 48% des cas à leurs parents ou beaux-parents, contre seulement 25% des 45 à 64 ans. Chez les 45 à 64 ans, 41% de l'argent ou des biens matériels sont destinés aux enfants. Cette proportion passe à 59% chez les 65 à 80 ans.

Plus de quatre personnes sur dix (42%) qui versent de l'argent ou des biens matériels donnent à une personne au maximum entre 500 et 999 CHF par an. 38% versent au maximum entre 1000 et 4999 CHF, 10% entre 5000 et 9999 CHF et un peu moins d'un dixième (9%) donne 10 000 CHF ou plus (G6). L'âge de la personne qui apporte sa contribution ne joue pas de rôle déterminant, si ce n'est que les personnes âgées versent un peu plus souvent 10 000 CHF ou plus que les plus jeunes (65 à 80 ans: 15%, 25 à 44 ans: 5%). Les personnes qui jugent leur situation financière (très) bonne versent également un peu plus souvent de l'argent ou des biens matériels d'une valeur de 10 000 CHF ou plus (13%) et moins souvent des montants inférieurs à 1000 CHF (37%) que les autres (respectivement 6% et 48%). Il est à noter que les personnes qui effectuent des transferts financiers à leurs enfants donnent plus souvent que la moyenne de l'argent ou des

Montant versé à une personne, en 2023

Personnes ayant donné de l'argent ou des biens matériels à au moins une personne au cours des 12 derniers mois; valeur totale annuelle maximale



|—| Intervalle de confiance (95%)

État des données: 31.07.2024

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

biens matériels d'une valeur comprise entre 5000 et 9999 CHF (15%) ou de 10 000 CHF ou plus (16%). Enfin, les montants élevés de 10 000 CHF ou plus sont également un peu plus fréquents lorsque l'argent est versé uniquement à des personnes résidant en Suisse (11%) que lorsqu'il est versé exclusivement à des personnes résidant à l'étranger (5%).

Dans 62% des cas, l'argent ou les biens matériels restent dans le pays. Cette proportion passe à 81% lorsque la personne qui verse l'argent ou les biens matériels était de nationalité suisse à la naissance et tombe à 33% lorsqu'elle était de nationalité étrangère à la naissance. Lorsque les contributions financières sont destinées entre autres aux enfants, elles restent nettement plus souvent dans le pays, tant pour les personnes de nationalité suisse à la naissance que pour les personnes de nationalité étrangère (90% contre 61%). Toutefois, lorsque des prestations sont versées aux parents ou aux beaux-parents, elles restent moins souvent dans le pays, en particulier pour les personnes de nationalité étrangère à la naissance (73% contre 9%). L'âge et la situation financière de la personne qui fournit la prestation ne jouent pas de rôle déterminant à cet égard.

En conclusion, on peut retenir que la population suisse considère non seulement qu'il est important que les jeunes et les personnes âgées s'entraident, mais qu'elle met également ce principe en pratique.

Actualités Statistiques

Édition unique avec un layout simple qui ne correspond pas au standard typographique habituel des publications générales de l'OFS. Traduction partiellement automatisée. Vous trouverez de plus amples informations sur la source des données en consultant la page d'accueil: [Enquête sur les familles et les générations | Office fédérale de la statistique - OFS](#).

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS) / Renseignements: info.dem@bfs.admin.ch, tél. 058 463 67 11 / Rédaction et contenu: Gian-Andrea Monsch, OFS; Fabienne Helfer, OFS; Andrea Mosimann, OFS / Langue du texte original: Allemand / Traduction: section DEM / Téléchargement: www.statistique.ch / Copyright: OFS, Neuchâtel 2025 - La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée